

TARIFS ET BARÈMES

NEGOCIATION IMMOBILIÈRE

(TVA de 20% incluse)

CALCUL PAR TRANCHES CUMULATIVES :

- Tranche de 0 € à 100 000 € = **5% du prix de vente TTC**
Avec un minimum de facturation de 3 000€ TTC pour toute transaction au-dessous de 60 000€
- Tranche de 100 000 € à 999 999 € = **3% du prix de vente TTC**

CALCUL PAR SEUIL :

- Au-dessus de 1 000 000 € = **6% du prix de vente TTC**

EXPERTISE IMMOBILIÈRE

(TVA de 20% incluse)

- **390 € TTC** pour le 1^{er} bien immobilier
- **180 € TTC** pour un bien immobilier supplémentaire

Cependant, dans le cadre d'une mise en vente de l'ensemble immobilier qui s'en suivrait à l'OFFICE NOTARIAL FIGEAC GAMBETTA et qui aboutirait à une vente négociée par le service immobilier de l'OFFICE NOTARIAL FIGEAC GAMBETTA, dans un délai de 6 mois à compter de la signature du mandat de vente, le montant de la rémunération sera remboursé à hauteur de 50%.

- **120 € TTC** pour un avis de valeur